

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 275

Artikel: Portes ouvertes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nomie franche (dont le théoricien a été Silvio Gsell qui a vécu un temps dans les Montagnes neuchâtoises), et le Parti fédéraliste européen. Y avait-il déjà anguille sous roche, était-ce le préambule à la création d'un comité d'initiative ? La suite des événements semble l'indiquer.

Le départ socialiste libéral

Le congrès des 23 et 24 mars du Parti socialiste libéral, représenté au Conseil national par deux députés de l'Alliance des indépendants, Fritz Salzmann (Berne), et Heinrich Staehelin (Argovie), décidait d'étudier d'une manière approfondie le lancement d'une initiative. Une commission foncière recevait un mandat précis: établir un lexique de définitions, un guide des arguments ainsi que quelques projets de textes pour une initiative. Des réunions cantonales, régionales et locales ont été organisées sur ce sujet, la plus récente le 26 mai à Thoune pour les sections bernoises du Parti libéral socialiste.

Trois points sur lesquels les « franchistes » sont déjà d'accord:

1. Le monopole foncier est à éliminer.
2. La rente foncière doit revenir à la collectivité.
3. Il faut faciliter l'aménagement du territoire.

Le sprint est donc lancé... Et le Parti socialiste suisse, après les hésitations de son dernier congrès de Lucerne sur le sujet, aura des difficultés à couper le fil en première position ! Assistera-t-on à un regroupement des forces sur un texte unique ? La question doit être en tout cas posée.

Un précédent malheureux

Rappelons que le Mouvement des jeunes paysans a lancé en 1943 une initiative pour l'insertion dans la Constitution d'un article concernant la protection du sol et du travail par des mesures contre la spéculation. Le Mouvement des jeunes paysans étant moribond lors du vote, en 1950, et le PSS n'ayant donné qu'un appui fort mou à l'entreprise, l'initiative avait été repoussée par 475 000 « non » contre 176 000 « oui ».

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Portes ouvertes

A tour de rôle, les instituts et les facultés de l'Université de Zurich ouvrent leurs portes au grand public qui peut ainsi se rendre compte de l'utilité de leur enseignement et de leurs recherches: une initiative absolument indispensable dans une démocratie semi-directe. C'était dernièrement le cas de deux instituts de création récente: l'Institut pour les questions bancaires et l'Institut pour les recherches en économie d'entreprise. Notons, dans leur présentation par la NZZ (232), que l'Institut pour les questions bancaires a été au début une création extra-universitaire. Actuellement, il a un statut universitaire, il se veut donc autonome et neutre: « L'inconvénient de cette situation: ses moyens financiers sont limités, pour ne pas dire modestes ».

Un rapport réservé à la Suisse alémanique

Une situation regrettable; mais il est aussi étonnant de constater que le rapport fort détaillé du « Tages-Anzeiger » (20.5.74) sur les pertes élevées de l'UBS à la suite des opérations spéculatives d'un de ses clients n'a pas eu d'écho, ou peu. Alfred Messerli, l'auteur du rapport (le cas est apparu à la suite de la mort du client, domicilié à l'étranger, et les pertes sont nées de la décision suisse de laisser flotter le franc) note que, compte tenu des bruits courant sur l'ampleur du « désastre » — entre 20 et 300 millions — on peut admettre que la perte doit se monter à 100 millions: si elle dépassait 200 millions, cela signifierait que l'engagement d'un seul client aurait été supérieur à 1 milliard de francs pour des opérations à terme sur devises... (cf. DP 269).

Pourquoi aucun grand journal romand ne s'est-il assuré les droits de reproduction de cette étude en français ? Nous n'avons pas connaissance d'un démenti des conclusions d'Alfred Messerli !

— *L'hebdomadaire économique allemand « Wirtschafts Woche » (22) publie une étude intitulée « Fuite en Suisse » pour signaler que ce sont maintenant les classes moyennes qui forment la deuxième vague des fuyards fiscaux. Ils craignent la réforme fiscale en préparation en Allemagne fédérale.*

Enterrement de l'affaire Pfürtner

— *Les phrases suivantes à noter dans le service de presse de Synode 72, à propos de la quatrième journée de la quatrième session des synodes régionaux; il est question du Synode de Coire: « Au moment de discuter du projet « Eglise et mass-media » (projet proposé au synode par une commission spéciale inter-diocésaine, réd.), une déclaration signée par 100 délégués a été présentée; ces délégués disent leur déception devant la conclusion apportée à l'affaire Pfürtner; après avoir pris note de la déclaration de Mgr Adam disant ne pas être informé, ils se déclarent solidaires avec lui, regrettant que la procédure suivie n'ait pas été plus claire, conformément à la recommandation des synodes suisses (rappelons qu'un livre blanc avait été demandé il y a un an par le synode de Fribourg, mais on ne sait pas quelle suite a été donnée à cette initiative) ».*

Une réaction, parmi de nombreuses autres assez semblables mais moins « officielles » peut-être (bien que cet écho du Synode de Coire n'ait, à notre connaissance, pas été répercuté dans la grande presse), qui témoigne que l'enterrement de l'affaire Pfürtner ne se fait pas sans douleur.

— *Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », à lire plus particulièrement le compte rendu d'une expérience passionnante de nouvelles méthodes d'enseignement et d'éducation dans les jardins d'enfants bâlois: depuis deux ans l'entreprise a été menée systématiquement, et les responsables jugent la réussite assez probante pour décréter la fin de la « période expérimentale ».*